

Trop c'est trop... ne laissez pas la Direction vous spolier !

La restauration est une Activité Sociale et Culturelle (ASC). Chez Orange, la moitié du budget des ASC lui est consacrée. Depuis 2018, à SCE et OFS, chaque salarié bénéficie d'une **subvention restauration par jour travaillé** qu'il utilise **selon son choix**, dans une **cantine Orange**, dans un **restaurant externe interentreprises** (RIE) ou en **Titres Restaurant**. Ce système, en vigueur dans les deux CSE de SCE et OFS depuis 2018 gérés en toute transparence par la CFE-CGC Orange, a démontré sa résilience dès le début de la crise sanitaire : tous les salariés ont bénéficié de la subvention (plus de 1 000 euros par an) par le biais de Titres Restaurants qu'ils ont pu utiliser pour financer leurs repas dès le premier jour de confinement.

Avec le soutien des autres organisations syndicales qui se sont vues attribuer des moyens supplémentaires, **la Direction tente pourtant de forcer la main à ces deux CSE** pour qu'ils adhèrent au système dit de « gestion mutualisée ». **La direction de Orange n'a pas hésité à suspendre les subventions des cantines internes.** Ce chantage vise à ce que les élus du CSE ne gèrent plus directement les subventions, avec un **retour à des règles « opaques » de gestion** des restaurants Orange et des frais de gestion et d'attribution des TR (dont 10% de titres en papier qui disparaissent mystérieusement...) permettant d'utiliser des budgets à d'autres fins qu'à destination des seuls personnels, telle que la décision de justice obtenue par la CFE-CGC avait pourtant confirmé. Deux systèmes s'opposent : celui défendu par la CFE-CGC respectueux de la Loi qui rend l'argent aux personnels et celui défendu par la Direction qui, depuis 10 ans, soustrait illégalement 20 M€/an (de 300€ à 400€/an/personne en moyenne) au budget de la restauration.

Innover pour sauver la restauration collective

En 2020, le changement brutal d'organisation du travail provoqué par la crise sanitaire a remis en cause la restauration sur le lieu de travail. **Alors que la Direction maintient à toute force son système de « gestion mutualisée » avec des frais fixes qui ne cessent d'augmenter, la restauration collective fonce dans un mur financier.** Redonner la gestion du budget à des CSE responsables permettrait au contraire de pérenniser le dispositif.

Depuis 1948 date de création des CE, qui devaient organiser la restauration d'entreprise afin de soutenir la productivité (en permettant aux travailleurs de bénéficier d'au moins un repas), les conditions sociales ont bien changé.

Pour autant la restauration reste un droit acquis pour chaque salarié, c'est une ASC qui bénéficie d'une exonération de cotisation ; ce n'est pas un avantage en nature.

En reprenant la gestion de la restauration, les CE puis les CSE de SCE et OFS ont « innové » dans les principes fondateurs de la restauration d'entreprise en garantissant un repas gratuit aux personnes dans les situations les plus précaires.

La crise actuelle montre les limites de la restauration collective telle que gérée par la Direction d'Orange.

La demande massive de télétravail et l'évolution des modes de vie (entraînant une baisse de fréquentation avec pour conséquence l'augmentation du coût unitaire des repas), impose que les restaurants Orange se réforment profondément en s'ouvrant à l'extérieur et en diversifiant leur offre initiale cantonnée au déjeuner.

Création d'espaces de restauration ouverts toute la journée pour des réunions conviviales, offres de petits déjeuners, ouverture de lieux d'événements accueillants... tout cela permettra d'affecter des mètres carrés dédiés à la restauration à des espaces de travail supplémentaires.

Donner à chaque salarié le pouvoir de choisir les solutions qui lui conviennent

A Cesson (Rennes), environ 50% des salariés ont choisi de bénéficier au quotidien de Titres Restaurant (TR). Pour autant, le restaurant associatif interentreprises, dont la présidence est assurée par une élue du CSE de SCE, restait très fréquenté avant la Covid19. Cette forte fréquentation prouve bien que **le système proposé par la CFE-CGC n'altère en rien la clientèle d'un restaurant acceptant les TR.**

La CFE-CGC Orange veut garantir à chaque salarié une subvention par jour travaillé intégrant une pause repas¹... Le salarié aura le libre choix ensuite d'opter pour un mode de subvention selon ses besoins et ses envies.

Chez Orange, le budget annuel de restauration représente 1 040 euros par salarié, et ce droit appartient à chacun.

« Ils vont tuer la restauration collective » !

Le constat actuel est inquiétant pour les restaurants Orange. **L'entreprise exige, en toute illégalité, de facturer les loyers et l'investissement immobilier et matériel. Aucun autre restaurant externe RIE n'utilise de cette pratique. Cela représente par repas plus de 40% du prix moyen. Ce sont plus de 20 millions d'euros siphonnés** qui ne servent pas à ce que vous mangiez mieux... Ils garantissent des revenus à la Direction de l'immobilier à chaque passage en caisse.

Orange, seule entreprise du CAC40 à procéder ainsi.

Si vous mangez dans un restaurant Orange, sur un budget de 1 040€ de subvention, vous rendez directement plus de 400 euros à Orange. Un pactole que la Direction souhaite conserver au travers d'un accord de « gestion », forme de représailles contre les CSE qui avaient fait le choix d'une gestion intègre de leur budget. La DRH nationale justifie de son texte pour couper le système informatique permettant la subvention directe des repas des salariés dans les restaurants Orange... mais mettant

¹ Définition légale pour que cette subvention ne soit pas soumise à cotisation sociale

par la même occasion au grand jour le vrai coût d'un repas dans un restaurant Orange...

Subventionner des restaurants gérés efficacement

Correctement géré, le budget restauration est légèrement excédentaire. La non consommation de repas ou l'utilisation de tous ses droits à TR et le non cumul des TR avec le remboursement en note de frais dégagent un excédent. La CFE-CGC prévoit que cet excédent (env. 100€ / personne / an) soit reversé sur le compte ASC des salariés.

Après avoir mis en place un système de TR pour tous les télétravailleurs depuis le début de la crise sanitaire, la CFE-CGC voulait vous faire bénéficier de subventions dans les restaurants internes Orange.

Mais alors qu'elle réclame le retour des salariés 3 jours par semaine, la Direction ne donne pas suite, souhaitant, avec le soutien d'autres syndicats, gérer sans partage le budget des restaurants, tout en continuant de limiter le remboursement des notes de frais...

... **et en poursuivant son racket** : pour rétablir le système informatique de subvention directe (voir plus haut) elle exige de facturer 7€ de frais de gestion par repas aux CSE de SCE et OFS. En réaction ces derniers ne peuvent que proposer à leurs personnels (comme par exemple à Blagnac) d'aller déjeuner dans des RIE voisins, qui eux ne facturent pas ce type de frais.

Qui va payer l'addition ? Aujourd'hui les sociétés qui assurent la restauration collective dans les entreprises sont

pratiquement toutes des grands groupes multinationaux pilotés par le profit.

Juste avant la crise, en coupant la subvention des plus de 10 000 salariés SCE et OFS dans ses propres restaurants, Orange avait déjà mis dans une position financière intenable les prestataires de restauration. L'épidémie de COVID 19 leur impose maintenant d'augmenter significativement leurs frais, faisant flamber le coût de chaque repas servi, désormais plus de 3 fois supérieur à d'habitude.

Révision budgétaire de début d'exercice oblige, l'année prochaine, les prix des prestataires vont augmenter en moyenne de 30 à 40%. Les frais fixes que la Direction veut facturer aux CSE et l'augmentation des coûts des prestataires des restaurants internes Orange vont absorber une grande partie d'un budget qui ne sera plus suffisant pour payer des TR aux télétravailleurs. Un risque non négligeable à court terme de perte de ce droit, sachant que la Direction souhaite déjà les supprimer pour tous ceux qui ne sont pas en télétravail contractuel.

Les restaurants internes, demain les locaux, sont la cible principale du plan d'économie de 1 milliard d'Euros annoncé..., et pendant ce temps, le coût à votre charge va encore augmenter.

Une plainte pénale pour mettre fin aux dérives

Devant la violence de la Direction pour garder ses 20 M€ et l'organisation de la corruption des autres organisations syndicales, la CFE-CGC Orange a déposé une plainte au pénal auprès du Procureur de la République pour demander l'arrêt de l'escroquerie en bande organisée et la restitution des sommes détournées.

Vos droits sont toujours notre priorité	Direction et autres Syndicats	CFE-CGC Orange
Subvention annuelle par salarié		1 040€
Accès à une subvention restauration pendant le confinement	OUI	OUI
A partir du 11 mai, maintien du droit à une subvention pour les jours de télétravail occasionnel COVID	NON	OUI
Possibilité de bénéficier de TR pour les salariés (sans télétravail) le souhaitant	NON	OUI
Possibilité de payer les repas dans les restaurants Orange avec des TR (comme dans les RIE)	NON	OUI
Suppression des loyers des sites Orange et les frais de gestion supportés par le budget (donc les salariés)	NON	OUI
Volonté d'avoir une subvention directe dans les restaurants Orange		OUI
Nombre de jours travaillés en moyenne par an et par un salarié, en tenant compte des temps partiels, des TPS temps libérés, des Congés Maladies et des ASA		185 jours
Nb moyen de jours où les personnels peuvent déjeuner avec la subvention actuelle dans un restaurant Orange		76 jours
Nb moyen de jours où les personnels peuvent déjeuner avec la subvention actuelle dans un RIE		160 jours
Nb de jours où vous pouvez bénéficier de Titres Restaurant pour 1 040€ de subventions		186 jours

La CFE-CGC Orange revendique

- ▶ La transparence sur le budget des restaurants Orange que gère la Direction avec l'arrêt de la facturation illégale des loyers sur le dos des salariés.
- ▶ Le rétablissement du système informatique de **subvention directe par le CSE des personnels de SCE et OFS** dans les restaurants Orange.
- ▶ Des Assises nationales concernant l'organisation du travail chez Orange : télétravail, mobilité géographique, aménagement des espaces de travail, reconnaissance des compétences, restauration collective...

Vos correspondants

Claire Lhygonaud 06 71 10 29 43
Thierry Chatelier 06 84 23 54 60
Sandrine Matarese 06 80 23 10 57
Gil Procureur 06 81 03 95 46



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

